



**Conseil d'administration  
Séance du 8 novembre 2016**

Délibération n° 6

Portant sur **la programmation pluriannuelle des infrastructures et des équipements dans les domaines immobilier/informatique/audiovisuel**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1 et suivants,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu la décision du conseil d'administration du 7 juillet 2015 portant approbation des principes retenus pour la construction d'une programmation pluriannuelle des infrastructures et des équipements,*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise du 20 octobre 2015 portant approbation du schéma directeur 2016-2020 en matière de stratégie immobilière et numérique.*

Considérant que la programmation pluriannuelle traduit les volontés d'investissement de l'université sur une période donnée dans les domaines immobilier, informatique et audiovisuel,

Considérant qu'elle permet de vérifier la compatibilité du programme d'investissement avec le maintien de l'équilibre financier de l'établissement,

Considérant qu'une présentation complète de la méthodologie et des grandes masses du schéma pluriannuel d'entretien pour la période 2017-2020 avait été faite lors de la séance du 27 septembre 2016,

Considérant qu'il s'agit de permettre de finaliser la construction de la programmation pluriannuelle de l'établissement sur le volet immobilier et de prendre en compte, notamment, les procédures liées aux opérations ponctuelles non prévues dans le schéma pluriannuel d'entretien (aménagement techniques dans les salles de cours et les amphithéâtres),

Considérant que ces aménagements émanent d'une programmation à l'initiative des composantes avec avis technique et arbitrage de la commission immobilière, et qu'ils sont financés par les composantes utilisatrices et l'établissement,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de membres représentés : 3  
Membres absents et non représentés : 4

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Non participation : 0

**Article unique** : approuve la méthodologie et la programmation du schéma pluriannuel d'entretien pour la période 2017-2020 de l'établissement en y intégrant les procédures liées aux aménagements techniques ponctuels non prévus dans le schéma pluriannuel d'entretien de 2015.

Le président de l'université,



François GERMINET

**16 DEC. 2016**

Transmis au Rectorat le :  
Publication ou affichage ou notification le :